

République de Guinée

Travail- Justice- Solidarité



ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 06 AVRIL 2020

Neuvième Législature

N° 002

Projet enregistré à l'Assemblée Nationale, le 28 mai 2020

SESSION SPECIALE 2020

RAPPORT

Fait

Par la Commission des Affaires Economiques et Financières, du Plan et de la Coopération portant sur l'Accord de Prêt pour le Financement des Projets des Infrastructures d'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle dans les huit (8) régions administratives

Présenté par Honorable Aboubacar Adama SYLLA
Rapporteur Général

Juin 2020

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Députés,
Monsieur le Représentant du Chef de l'Etat,
Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs,**

Dans le cadre du renforcement du secteur de la formation technique et professionnelle, le Gouvernement guinéen a décidé d'étoffer, au niveau déconcentré, les structures de formation professionnelle par des installations ou des centres de formations permettant l'apprentissage de proximité et à faible coût.

A cet effet, il a obtenu le 04 octobre 2019 un financement de deux cent trente millions d'Euros (230 000 000 €), conclu avec la Société PALUMBO GROUP LTD, son partenaire financier TRINITY WEALTH MANAGEMENT AG portant sur la réalisation des Projets d' Infrastructure d'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle dans les huit (8) régions administratives.

Pour l'examen de cette convention, la Commission des Affaires Économiques et Financières, du Plan et de la Coopération a reçu en commission et en inter-commissions les 02 et 03 juin 2020 les cadres des Ministères de l'Économie et des Finances, de l'Enseignement Technique de la Formation professionnelle de l'Emploi et du Travail.

Honorables Députés,

Ces projets consistent à :

- ❖ la construction et l'équipement de :
 - Huit (8) Écoles Régionales de Santé (ERS) ;
 - Huit (8) Centres Multimédia et Infirmieries des ERAM ;
 - Un (1) complexe comprenant une École Nationale d'Agriculture et d'Élevage (ENAE) de Koundian à Mandiana;
 - Dix (10) centres d'application de Formation Post-Primaire (CAFPP-S), dans les grandes communes rurales (CR);
 - Deux (2) Centres de Formation Professionnelles (CFP) à Mamou et Lola ;
 - Huit (8) Inspections Régionales d'Enseignement Technique
- ❖ la rénovation et l'extension des :
 - CFP de Donka, Ratoma et Matoto ;
- ❖ la rénovation et l'équipement des :

- CAFPP-S de Fria, Boffa et Mamou ;
- ❖ la révision des programmes de formation selon l'Approche par les Compétences (APC),
- ❖ l'amélioration du taux de participation des filles/femmes à la formation technique et professionnelle,
- ❖ la formation des formateurs.

Honorables Députés,

Cet accord de prêt se compose de sept (7) articles dont:

Article 1 : le prêt ;

Article 2 : exécution du projet.

Article 3 : modification, résiliation et concession du droit et de l'obligation.

Article 4 : loi applicable et règlement de litige ;

Article 5 : entrée en vigueur de la convention ;

Article 6 : confidentialité ;

Article 7 : déclaration

Honorables Députés,

Les conditionnalités de ce crédit se résument ainsi qu'il suit :

- Montant : 230 000 000 d'Euros;
- Taux d'intérêt : 1,5% ;
- Durée : 31 ans ;
- Période de grâce: 5 ans ;
- Élément don : 36,15%

Honorables Députés,

Au cours de débats intenses en commission et en inter-commissions, les Députés se sont interrogés sur l'identité des partenaires ; l'absence de tableau d'amortissement de la dette ; le risque de conflit d'intérêt ; l'absence d'études de faisabilité ; le critère d'éligibilité des Communes ; les dispositions relatives à la formation des formateurs ainsi que les modalités d'encouragement du genre.

Suite aux réponses satisfaisantes données par les représentants des ministères concernés, la Commission des Affaires Économiques et Financières, du Plan et de la Coopération recommande la mise en place d'un comité de suivi de l'exécution de cet accord de prêt.

Honorables Députés,

Le Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation professionnelle de l'Emploi et du Travail est un département transversal qui touche tous les secteurs de développement.

La construction de ces écoles améliorera l'accès à la formation des jeunes guinéens dans le métier de leur choix et permettra une meilleure intégration professionnelle.

Consciente du déficit d'infrastructures scolaires pour satisfaire la forte demande de cadres intermédiaires sur le marché du travail dans notre pays, la Commission des Affaires Économiques et Financières, du Plan et de la Coopération vous invite à autoriser à l'unanimité la ratification de cet accord de financement.

Je vous remercie.

La Commission